



AKKA HIGH TECH
UES AKKA France
16 NOVEMBRE 2020

La CGT AKKA au Comité Social et Economique **FLASH CSE**

« L'avenir n'est pas ce qui va arriver, mais ce que nous allons faire. » Henri Bergson

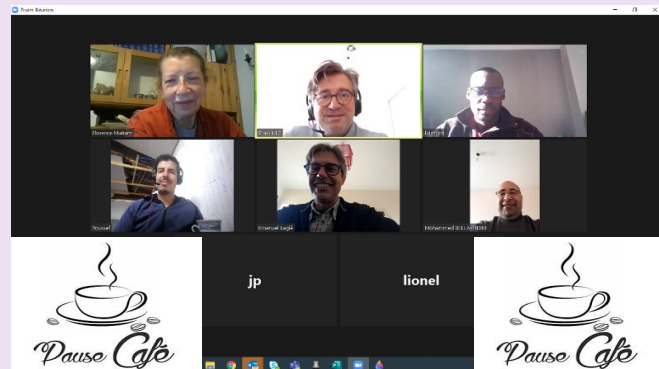
Page 1

L'EDITO de la CGT AKKA - « Quand le Sage désigne la

Lune, l'idiot regarde le doigt »... Nous nous garderons bien

de faire la distribution des rôles de ce proverbe. A AKKA, il y a de la place pour tout le monde! En effet, le « Sage » peut être l'« Idiot » jouant le rôle du Sage et l'« Idiot » peut très bien être un « Sage » tout simplement trompé, et vice-versa! Nous appelons uniquement à prendre du recul, prendre le temps de bien comprendre la situation à AKKA avant Covid avec ses choix stratégiques assumés mono-sectoriels dans certaines régions dont l'Aéronautique sur Toulouse et l'Automobile sur Paris, ses choix d'investissement de 366 millions d'euros sur [469 millions d'euros de trésorerie brute au 31/12/2019](#) pour [l'achat de Data Respons en février 2020](#), achat [finalisé en mai 2020](#) (lire Edito du [Flash CSE Avril 2020](#)), puis le cycle infernal pendant Covid avec un surendettement qui s'amplifie, pointé du doigt par des médias ([BFM business](#) et [Les Echos](#)) en juillet 2020. Nous savions pertinemment comment réagit AKKA face à une crise en sacrifiant sa main d'œuvre (Cf. [Flash CSE Octobre 2020](#)) pour très vite retrouver une rentabilité. Cela passe systématiquement par la destruction des emplois en dehors de tout dispositif d'encadrement de ces licenciements économiques déguisés et ruptures conventionnelles sur fond de chantage au licenciement. Pendant que la Direction pointe du doigt Toulouse et le secteur Aéronautique en berne, n'oublions pas que Safran, par exemple, est aussi implanté à Châtelleraut (des salariés AKKA sans mission ont été sortis dès le mois d'Avril) et Le Havre (60 salariés AKKA concernés aujourd'hui). La destruction des emplois se fait sur toute la France et pas forcément dans des bassins d'emplois à forte dépendance au secteur aéronautique. La CGT a demandé une expertise précise sur la situation économique d'AKKA dans le cadre des négociations actuelles sur l'APLD (Activité Partielle de Longue Durée). Non, vous n'êtes pas devenus mauvais du jour au lendemain (insuffisance professionnelle). AKKA ne veut pas assumer ses talents d'hier qui sont devenus uniquement des surcoûts aujourd'hui. A coup de confinements, de reconfinements, de distanciations sociales, de fermetures de commerces de proximité, des rendez-vous culturels et sportifs, etc., il est de notre devoir de multiplier nos moyens de communication afin d'échanger le plus possible, de casser cette désocialisation des individus, l'isolement de chacun et chacune source de risques psychosociaux accrus, pour retrouver très vite cette force qui nous unit : **la Solidarité**. Vous êtes toutes et tous concernés.

La CGT AKKA se mobilise ! Multiplier les échanges, développer les remontées d'informations, les témoignages, les assemblées générales, les sondages, plus de proximité pour casser l'isolement... et renforcer la solidarité! Tout un programme que nous développons depuis des années et le contexte actuel nous donne raison. Il faut encore plus multiplier les occasions de se retrouver et d'échanger. Ainsi, la **Commission Exécutive** de la CGT AKKA se retrouve toutes les semaines pour le debrief de la semaine et les décisions à prendre. **La Pause Café en visio** des syndiqués arrive durant le créneau 13h/13h45 : échanges et divertissement, les ragots ne sont pas exclus, bien au contraire, le midi...tout est permis! Enfin, nous organisons des assemblées générales.



ASSEMBLEES GENERALES

Assemblée Générale des syndiqués CGT AKKA

vendredi 13 novembre 2020 17h00 en visio-conférence.
vendredi 4 décembre 2020 à 17h00 en visio-conférence.

Assemblée Générale des salariés AKKA

En présentiel : jeudi 26 novembre 2020 de 12h00 à 13h30 à AKKA Bagnac Andromède 7 BD Henri Ziegler (juste avant la 4ème réunion de « négociation APLD » avec la Direction Générale Sous réserve de l'autorisation des pouvoirs publics
Pour y participer : les consignes (déplacement et respect des gestes barrières) seront en ligne sur

<http://cgtakkais.hautetfort.com/>

En visio-conférence : vendredi 27 novembre à 17h00 (inscription sur cgtakka.france@gmail.com avec votre adresse mail professionnel AKKA)

**Connaitre ses droits et les devoirs de l'employeur ?
Nous proposons des formations, syndiquez-vous !
cgtakka.france@gmail.com**

Après la communication anxiogène d'AKKA, la CGT a fait le choix de la transparence...

Le 8 et 22 octobre 2020 11h00 : La Direction Générale a organisé deux réunions avec les organisations syndicales pour évoquer le problème des salariés sans mission sur Toulouse et le manque de visibilité. Dès le 8, la CGT a affirmé sa disposition à négocier un accord sur l'APDL (Activité Partielle de Longue Durée, lire [Flash CSE Octobre 2020 page 2](#)) à la condition préalable de l'arrêt immédiat des procédures ayant pour conséquences le départ forcé des salariés (licenciements, ruptures conventionnelles obtenues par chantage au licenciement, etc.). Le Directeur AKKA France a alors décidé que toutes les procédures en cours devaient passer par le DRH AKKA France pour étude préalable des situations individuelles. Cette décision étant insuffisante, tous les syndicats ont demandé un engagement ferme de la part de la Direction d'AKKA.

28 octobre 2020 11h00 : La Direction Générale a convoqué les organisations syndicales pour faire état du constat suivant : « le secteur de l'aéronautique n'offrant pas de perspective à court terme, un PSE serait envisageable et concernerait 1150 suppressions de postes ». Les syndicats sont tenus de garder cette information confidentielle jusqu'au 29/10 soir. Elle annonce l'ouverture de négociation sur l'APDL à partir du 5/11 et programmée tous les jeudis jusqu'au 3/12. La CGT, ayant constaté une baisse des « appels à l'aide » des salariés, participera aux négociations.

29 octobre 2020 après 17h : diffusion du [communiqué de presse d'AKKA portant sur le chiffre d'affaire du 3ème trimestre 2020](#).

Extrait : « ...AKKA a informé les organisations syndicales qu'il envisage de débiter une procédure d'information consultation des instances représentatives du personnel **pouvant déboucher sur la mise en œuvre d'un plan de restructuration.** »

30 octobre 9h19 : communication par mail de la Direction aux salariés AKKA (objet : « Q3 2020 revenue »). Extrait : « Le secteur aéronautique n'offrant pas de perspective de redressement à court terme et représentant environ 30% de l'activité de la BU France, AKKA entend engager des discussions avec les instances représentatives du personnel **pour la mise en place d'un plan de restructuration significatif, de 1 150 suppressions de postes.** »

30 octobre 15h45 Un autre mail a été envoyé aux salariés (objet : « Q3 2020 financial highlights »). Extrait : « Le secteur aéronautique n'offrant pas de perspective de redressement à court terme et représentant environ 30% de l'activité de la BU France, nous avons informé les organisations syndicales que nous envisageons de débiter une procédure d'information consultation des instances représentatives du personnel **pouvant déboucher sur la mise en œuvre d'un plan de restructuration adapté à la charge actuelle de la société. Le chiffre de 1 150 suppressions de postes a été**

évoqué dans des discussions bilatérales, mais tout est mis en œuvre pour tenter de réduire ce chiffre. ». Tant de versions... L'importance des mots utilisés et des corrections apportées entre les diverses versions. La Direction, jusqu'à la dernière minute, ne sait comment faire passer un message plus ou moins alarmant à qui veut bien prêter une attention. Il est bien évident que les mots « suppression de postes » ne font pas partie du vocabulaire utilisé par la CGT, ni « baisses de salaires ». Depuis des années les salariés d'AKKA ne voient pas le fruit de leur travail dont les bénéfices ont été détournés en dividendes et dans les achats de sociétés ([dernière acquisition : Data Respons début 2020](#)). Depuis des années le turnover à AKKA est important notamment chez les jeunes faute de perspectives professionnelles et salariales (45% des départs à AKKA ont moins de 4 ans d'ancienneté, lire [Réforme de la politique salariale à AKKA par la CGT AKKA](#)). Il serait donc malvenu de demander aux salariés des efforts supplémentaires pour supporter cette crise sanitaire, économique et sociale. Les solutions sont ailleurs. Circulez! (Cf.: La Revue de Presse - page 4)



Le télétravail, c'est oui... mais pas n'importe qui, pas n'importe quand, pas n'importe comment, et pas à n'importe quel prix !

Le télétravail informel s'est accru au détriment du télétravail encadré clairement par un accord pour garantir les droits et les conditions de travail des salarié.e.s. La CGT AKKA a réalisé ce sondage afin de consolider son cahier de revendications sur ce sujet primordial. Votre participation est donc essentielle. Les résultats de ce sondage seront envoyés à chaque participant.e.



enqueteteletravail.fr/akka

Suivi de l'occupation des effectifs AKKA France

	24/09/2020	23/10/2020	
Activité partielle	1766 (29%)	981 (16%)	-44% ↘
Activité partielle - total	1300	710	↘
Activité partielle - partiel	466	271	↘
Télétravail et/ou mission sur site AKKA/Client	3200 (53%)	4521 (71%)	+29% ↗
Arrêt maladie	NC	NC	
Congés payés/RTT	NC	NC	
Intermission	330 (6%)	821 (13%)	+60% ↗

Inscrivez-vous à notre liste de diffusion sur :
CGTAKKAIS.HAUTETFORT.COM

La nouvelle vague ... mais pas selon Godard ni Truffaut

La fermeture des frontières et le gel des transports internationaux pendant le confinement avaient montré la dépendance de la France dans beaucoup de domaines, y compris des domaines sensibles comme les médicaments ou les équipements médicaux. Le fameux « jour d'après » devait voir la relance du made in France.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Des importations de matériels sanitaires réalisées entre le 30 janvier 2020 et le 31 octobre 2020 ont été exonérées de TVA. Pourquoi le matériel nécessaire n'était-il pas disponible en France ? Pourquoi n'était-il pas possible de le mettre en production rapidement en France, alors que c'était possible ailleurs ?

Quel est le manque à gagner pour le fisc (et donc plus d'impôts à payer pour le commun des mortels) avec cette exonération ? Quelles sont les mesures prises pour que ces matériels soient produits en France à l'avenir ?

La deuxième vague est là, sommes-nous prêts ? Des pays voisins ont recruté des personnels de santé, alors qu'en France on commence à supprimer les congés de ces personnels déjà bien éprouvés pour faire face. Lors de la première vague, il avait été possible de transférer des malades des régions les plus touchées vers les régions épargnées. La deuxième vague est beaucoup plus généralisée, le transfert de patients ne sera sans doute pas ou très peu possible. Les fabricants de masques français ont été poussés à produire à tour de bras, ils se sont largement mobilisés, et maintenant ils ne trouvent pas preneur pour leur production, les masques importés étant moins chers ! Ne serait-il pas préférable de payer quelques centimes de plus pour assurer la pérennité de la production en France afin de pouvoir répondre rapidement aux besoins sans subir la concurrence internationale (on se souvient des épisodes de cargaisons de masques volées sur les tarmacs d'aéroports au printemps).

Il ne s'agit pas de faire du protectionnisme primaire, mais de sauvegarder les moyens de production en France dont nous avons un impérieux besoin.

D'un côté l'importation de matériels étrangers est favorisée, et de l'autre on laisse périlcliter la production française de masques, alors que des fabricants s'étaient mobilisés dans l'urgence. Il y a déjà une pénurie de vaccin antigrippal dans les pharmacies, à quand celle des médicaments utilisés contre la Covid ?

Quels sont les effets du plan de relance, on entend des publicités pour relancer les exportations, c'est très bien, mais il serait urgent de voir quels sont les besoins dans le pays, et favoriser la réindustrialisation afin de limiter les importations, surtout dans les domaines sensibles. Pour rétablir la balance du commerce extérieur, il y a deux manières : exporter plus ou importer moins. Cherchez l'erreur.

Pas encore syndiqué-e ?

Être syndiqué-e à la CGT ouvre des droits à participer, à décider, à se former et à s'informer.

Vos droits

Pour après le confinement : A l'attention de tous les salariés qui se déplacent et ceux qui vont devoir partir en déplacement...

Si vous partez en déplacement en dehors du temps de travail habituel (par exemple si vous prenez le train de 6h le lundi pour aller à Paris), savez-vous que règlementairement l'entreprise doit prévoir une contrepartie ?

Article L3121-4 du code du travail:

Le temps de déplacement professionnel pour se rendre sur le lieu d'exécution du contrat de travail n'est pas un temps de travail effectif. Toutefois, s'il dépasse le temps normal de trajet entre le domicile et le lieu habituel de travail, il fait l'objet d'une contrepartie soit sous forme de repos, soit sous forme financière. La part de ce temps de déplacement professionnel coïncidant avec l'horaire de travail n'entraîne aucune perte de salaire.

AKKA omet actuellement de définir cette contrepartie avec le salarié en déplacement. Quand vous êtes dans ce cas, réclamez-la à votre manager par écrit. S'il refuse, contactez-nous. Pour les missions loin de chez vous, pour la CGT, comme le déplacement est lié à un ordre de mission, le trajet se fait sous la sujétion de l'employeur. A ce titre, il s'agit bien de Travail.

Rappel : Vous avez un litige et besoin d'un avocat ?

Vous pouvez contacter la CGT AKKA par mail/téléphone pour avoir une aide immédiate concernant votre situation. D'autre part, la CGT organise dans ses unions locales des permanences juridiques sur le droit du travail, et vous aurez la possibilité si vous êtes syndiqué.e.s de monter un dossier aux prudhommes assisté.e.s par un défenseur syndical CGT. Les coordonnées de l'Union Locale proche de chez vous se trouvent sur Internet. Vous pouvez consulter gratuitement un avocat lors de permanences proposées par différents organismes et institutions. Des consultations gratuites d'avocats peuvent être organisées dans les mairies et les tribunaux. Par exemple, sur Toulouse, on peut avoir une première consultation gratuite à la maison de l'avocat. De plus, certains contrats d'assurance prévoient les conseils gratuits d'un avocat. Si l'avocat est sûr de gagner, vous pouvez lui proposer de le payer au % (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F932>)

Pour les salariés à faible revenu (ou en première année d'activité) :

L'aide juridictionnelle est une prise en charge par l'État de vos frais de justice (avocat, huissier, etc.). Vous pouvez bénéficier de cette aide si vous avez de faibles ressources. L'aide peut couvrir la totalité de vos frais de justice ou une partie. Vous pouvez la demander avant ou après le début de votre procédure en justice. La demande doit se faire auprès de la juridiction chargée de votre affaire. Vous devez remplir un formulaire et fournir des pièces justificatives : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18074>



03/11/2020 LA TRIBUNE DE TOULOUSE :
« [Aéronautique : plus d'un millier d'emplois menacés chez Akka Technologies à Toulouse](#) »

03/11/2020 REVOLUTION PERMANENTE : CASSE SOCIALE
« [Aéronautique. 1150 emplois menacés chez Akka Technologies Toulouse](#) »

3/11/2020 LA LETTRE M : « [Plus de 1 000 emplois menacés à Toulouse chez Akka](#) »

04/11/2020 FRANCE3 REGIONS :
« [Aéronautique : 1.150 postes menacés chez Akka Technologies à Blagnac](#) »

4/11/2020 FRANCE BLEU : « [Aéronautique : 1.150 postes menacés chez AKKA technologies à Blagnac](#) »
05/11/2020 [La matinale de France Bleu Occitanie du 05/11/2020](#)

06/11/2020 LE JOURNAL DES ENTREPRISES : « [Chez Akka Technologies, direction et syndicats se donnent un mois pour éviter un plan social](#) »

06/11/2020 LA DEPECHE DU MIDI :
« [Blagnac. Akka : "Nous ferons tout pour limiter les départs"](#) »

07/11/2020 ACTUTOULOUSE : « [Toulouse. Devant la menace d'un plan social, ces salariés dénoncent une injustice face à Airbus](#) »

08/11/2020 TOULECO : « [Aéronautique. Chez Akka, direction et syndicats entament les négociations](#) »

12/11/2020 LA TRIBUNE DE TOULOUSE : [Aéronautique : "Nous ne voyons pas la fin de cette crise" \(Paolo del Noce, CEO France d'Akka\)](#)

12/11/2020 Radio Mon País : [La direction d'AKKA menace de supprimer 1150 postes. La CGT s'insurge contre ce chantage à l'emploi.](#)

<http://cgtakkais.hautetfort.com>

<http://akka.reference-syndicale.fr/>

Contacts : cgtakka.france@gmail.com
cgtakka.hightech@gmail.com

Refusons la victoire des géants d'Internet ! Vive le

« Made in Chez Moi » ! ...Toutes sortes de théories sur le Covid

circulent actuellement sur Internet, théorie du complot ou autres

élucubrations. N'entrons pas dans ce débat, mais préoccupons-nous

de choses bien tangibles en cette période de reconfinement : la

mort programmée du petit commerce si rien n'est fait. La limitation

de la vente en grandes surfaces aux achats de première nécessité

est un premier pas. Il faut aussi saluer l'initiative de beaucoup de

petits commerçants qui se mettent au « click and collect » et à la

vente à emporter. N'hésitez pas à appeler vos commerçants habi-

tuels pour savoir ce qu'ils ont mis en place. Mais que faire contre la

concurrence des géants de la vente par Internet ? Il est tout à fait

possible d'échapper à celui que tout le monde connaît et que je ne

citerai pas. Évidemment il y a un peu moins de choix, il faut chercher

un peu, mais c'est facilement réalisable, je pratique cet exercice

régulièrement. Et pour les cadeaux de Noël, que faire ? Avant le re-

confinement, je vous aurais bien sûr conseillé de favoriser le « made

in France ». La fermeture des magasins ne simplifie pas les choses.

Alors, pourquoi pas non seulement du made in France, mais du

made in France ET à la maison ? Flaubert donnait cette définition

(Dictionnaire des idées reçues) – bien connue - pour le mot cadeau :

« Ce n'est pas la valeur qui en fait le prix, ou bien ce n'est pas le prix

qui en fait la valeur. Le cadeau n'est rien, c'est l'intention qui

compte ». Souvenez-vous des cadeaux de fêtes des mères / des

pères faits à l'école maternelle, souvent maladroits, mais si atten-

drissants ? Ne pourriez-vous consacrer un peu de temps à fabriquer

vous-mêmes des cadeaux pour ceux que vous aimez ? Le confine-

ment nous permet d'économiser les temps de trajets, profitons de

ces moments gagnés pour faire un peu de bricolage, au lieu de faire

des courses sur Internet ou de regarder une nième série. Je ne vous

dis pas de faire un collier en nouilles, mais on peut trouver beau-

coup d'idées de petits bricolages, sur Internet (pour une fois bien

utilisé) si on est en manque d'imagination. Fouillez vos placards,

n'avez-vous pas des restes de laine, de tissus, de papier cadeau, des

cartons, qui vous permettraient de fabriquer des petits objets ? Vous

pouvez faire un calendrier avec vos photos, les dessins des enfants,

et si vous aimez cuisiner, il y a là aussi des quantités d'idées de ca-

deaux à faire soi-même : un pot de confiture, un magret de canard

séché, des cookies, etc. Cela ne fera-t-il pas plus plaisir qu'un ca-

deau lambda qui finira oublié dans un placard ?

Profitez de ce temps de confinement pour préparer un Noël recen-

tré sur la famille et non plus sur les valeurs commerciales ! À vos

feutres, ciseaux, aiguilles à tricoter ...

Suivez-nous !   @CGTAKKA

Vos contacts CGT AKKA : [CLIQUEZ ICI](#)